

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 08/09/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES

56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00

Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffé ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

Stiarce

13 SEP. 2021

→ VH
copie HB
CR

O - CSL
C - KD } courrier
ST }
E21000066 / 78

Monsieur le Président
SIARCE

58-60 rue Fernand Laguide
91100 CORBEIL-ESSONNE CEDEX

Dossier n° : E21000066 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de cinq communes de la Moyenne Vallée de l'Essonne, Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne, Maisse et Prunay-sur-Essonne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Yves BOURLAT, INGENIEUR (en retraite), demeurant Place Kempen, ORSAY (91400) (tel : 01/64/46/09/31 ; portable : 06/85/76/79/82) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Pour la greffière en chef,
La greffière adjointe,

Isabelle ALBY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 08/09/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES**

56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00

Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

E21000066 / 78

Monsieur le Président SIARCE
58-60 rue Fernand Laguide
91100 CORBEIL-ESSONNE CEDEX

Dossier n° : E21000066 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de cinq communes de la Moyenne Vallée de l'Essonne, Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne, Maisse et Prunay-sur-Essonne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Yves BOURLAT, INGENIEUR (en retraite), demeurant Place Kempen, ORSAY (91400)MISSAIRE en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Pour la greffière en chef,
La greffière adjointe,

Isabelle ALBY

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

7 septembre 2021

N° E21000066 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 3

Vu enregistrée le 31 août 2021, la lettre par laquelle le président de la SIARCE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de cinq communes de la Moyenne Vallée de l'Essonne, Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne, Maisse et Prunay-sur-Essonne ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M Yves BOURLAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la SIARCE et à M. Yves BOURLAT.

Fait à Versailles, le 7 septembre 2021.

La Présidente

Jenny GRANDJEAN

